

Chapin, sa famille a reçu \$10,000, pour ce qui ne lui a en coûté que \$372 !

THOMAS P. LATHROP, Ecr. marchand de New-York, après avoir été assuré pendant 15 mois, mourut et la N. L. F. Société paya immédiatement sa police \$5,000.

Exemple au Canada.—M.———quitta l'Angleterre avec une jeune femme pour une situation dans une des colonies de l'Amérique du Nord, avec un salaire de £500, (\$2,500) dont il pouvait mettre de côté £300 par an. Avec cette épargne il prit une police de £3,000, ou \$15,000. Il avait 25 ans. Deux ans après il fut pris de la fièvre et mourut. L'intérêt de cette somme mût sa jeune veuve en état d'élever ses deux enfans, et à son décès chacun d'eux aura pour entrer dans le monde de 7 à \$8,000.

Un autre dans la Nouvelle-Ecosse.—Un domestique d'un des agens de la société dans l'Amérique du Nord, se laissa persuader par les conseils de son maître de s'assurer pour £500, ce qui lui couta £11 par an. Une semaine après avoir payé le second versement, il mourut du typhus, il laissa une veuve et un enfant, qui un mois après reçut la somme de £500 qui la mit en état de se monter une boutique de modiste, sans laquelle elle fut restée dans le dénûment.

Un autre cas a eu lieu il y a quelques semaines à Cornwallis, Nouvelle Ecosse.—Une veuve déjà sur l'âge, jouissait d'une bien modique pension du gouvernement, dont elle consacra une partie, pendant les deux dernières années, à payer les versements de l'assurance sur sa vie, pour l'avantage de sa fille, (enfant unique,) n'ayant aucune propriété à laisser pour le soutien de sa fille après sa mort. Elle mourut en octobre dernier, et le montant de la police fut immédiatement payé, par ordre de l'agent général, à l'orpheline, qui se trouve ainsi, grâce à cette sage prévoyance, et au prix d'un léger sacrifice de sa mère, hors de l'atteinte des privations et du besoin."

Cas à Halifax.—Un jeune homme du nom de Findlay, commis avec un petit salaire, s'étant fait assurer pendant deux ou trois ans, demeura sans emploi pendant la dernière année, et n'ayant pas de quoi payer le versement, obtint un emprunt de la société, et put ainsi garder sa police. Il mourut le mois dernier, (juin 1846,) et laissa à sa femme et deux enfans cette police de £250 (\$1250) qui les sauva de la misère.

CONSEQUENCES DU RETARD.

"Pendant le court espace de tems écoulé depuis l'établissement de cette Institution aux Etats-Unis, il s'est passé plusieurs faits remarquables prouvant l'imprudence et la folie du délai dans l'assurance, quand la raison ne peut s'empêcher de reconnaître l'extrême importance de cette prévoyance, pour quand viendra la mort "du père et mari." Les hommes ne négligent pas ordinairement d'assurer leurs vaisseaux et leurs marchandises contre les dangers de la mer : ou leurs maisons et magasins contre les ravages du feu. Quel prétexte peut donc alléguer l'homme, chef d'une famille dépendant de lui pour sa subsistance, qui peut mourir à chaque instant, et qui, en pleine santé, refuse ou néglige d'assurer sa vie, quoiqu'il connaisse bien que s'il est attaqué par la